

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 03.05.01

Domaine et patrimoine
Autres actes de gestion
du domaine public

Séance du 25 septembre 2014

L'an deux mil quatorze, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian , Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre, Mme WEBER Sylvie

Procuration(s) :**Etai(ent) absent(s) :****Etai(ent) excusé(s) :**

M. LAURIOL Bertrand

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mr DI BENEDETTO Franck

Date de convocation

17 / 09 / 2014

Date d'affichage

30 / 09 / 2014

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././...

et publication du :

...././...

PRIX DE RETRAIT DU BOIS

Vu les estimations de l'ONF concernant la vente de bois sur pied, par adjudication le 30 septembre 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de fixer les prix de retrait des lots de bois comme suit:

LOT N° 1423100011 : 3 700 euros

LOT N° 1423100012 : 4 700 euros

LOT N° 1423100013 : 2 550 euros

LOT N° 1423100014 : 1 600 euros

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX.

Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 03.05.02

**Domaine et patrimoine
Autres actes de gestion
du domaine public**

Séance du 25 septembre 2014

L'an deux mil quatorze, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian , Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre, Mme WEBER Sylvie

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. LAURIOL Bertrand

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mr DI BENEDETTO Franck

Date de convocation

17 / 09 / 2014

Date d'affichage

30 / 09 / 2014

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J../...

et publication du :

..J../...

DESTINATION ET TARIF COUPES DE BOIS 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide la destination suivante des coupes de la forêt communale pour l'année 2015:

VENTE DE GRUMES FACONNEES ET VENTE AMIABLE SUR PIED (aux cessionnaires) des houppiers, taillis et petites futaies

Grumes vendues par l'ONF (Art L144-1 du Code Forestier): Vente groupée:

- les produits ainsi que les découpes de grumes seront désignées en collaboration avec l'agent de l'ONF
- confie l'exploitation des grumes à un entrepreneur et autorise Mr le Maire à signer les contrats correspondants

Houppiers et taillis:

Vente amiable en 2015 des houppiers, taillis et petites futaies à des cessionnaires (Art L144-1 du Code Forestier)

Prix du stère fixé à 6,50 euros pour les affouagistes d'ANOUX

Fixe les délais d'exploitation pour les cessionnaires / affouagistes comme suit:

- **abattage : au 01 / 04 / 2015**
- **enlèvement des produits : au 30 / 09 / 2015**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 08.03.03

**Domaine de compétence
par thème
Voirie**

Séance du 25 septembre 2014

L'an deux mil quatorze, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian , Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre, Mme WEBER Sylvie

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. LAURIOL Bertrand

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mr DI BENEDETTO Franck

Date de convocation

17 / 09 / 2014

Date d'affichage

30 / 09 / 2014

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J..J....

et publication du :

..J..J....

RESULTATS DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2014

Vu la délibération en date du 23 mai 2014, fixant les modalités du concours des Maisons Fleuries 2014.

Vu les résultats communiqués par le jury.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les résultats suivants :

1er prix: Mr et Mme BOURHOVEN Christophe

2eme prix: Mr et Mme BRIOT Claude

3eme prix: Mr BEAUREGARD Alain et Mme WEBER Sylvie

4eme prix: Mr et Mme KWOKA Joseph / Mr et Mme BRUSSEAUX Guy

5eme prix: Mr et Mme SCHMITT Pierre

La remise des prix s'effectuera en bon d'achat de 70, 60, 40 , 30 et 25 euros.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX.

Le Maire,

André BERG



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 08.03.04

Domaine de compétence
par thème
Voirie

Séance du 25 septembre 2014

L'an deux mil quatorze, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne- Elisabeth, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian Jean-Claud, Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre Nicolas, Mme WEBER Sylvie

Procurator(s) :**Etai(ent) absent(s) :****Etai(ent) excusé(s) :**

M. LAURIOL Bertrand

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** :Date de convocation

17 / 09 / 2014

Date d'affichage

30 / 09 / 2014

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J./...

et publication du :

..J./...

CONVENTION DE DENEIGEMENT

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Mr le Maire à signer une convention de déneigement avec Mr LIEGEOIS Frédéric pour la période du 1er novembre 2014 au 30 avril 2015

Les modalités de cette convention seront précisées par un arrêté du Maire.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme
Fait à ANOUX
Le Maire
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 08.01.05

**Domaine de compétence
par thème
Enseignement**

Séance du 25 septembre 2014

L'an deux mil quatorze le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian, Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre, Mme WEBER Sylvie

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. LAURIOL Bertrand

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mr DI BENEDETTO Franck

Date de convocation

17 / 09 / 2014

Date d'affichage

30 / 09 / 2014

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE MAIRY- MAINVILLE

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de signer la convention citée ci- dessous avec la commune de MAIRY- MAINVILLE, concernant le partage des frais scolaires et du transport méridien, en ce qui concerne le regroupement scolaire entre les deux communes.

Entre les soussignés :

La mairie d'ANOUX, représentée par le Maire, d'une part

et

la mairie de MAIRY- MAINVILLE, représentée par le Maire, d'autre part

Il est convenu ce qui suit:

Article 1: Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partage des frais scolaires et des frais de transports méridiens

Article 2 : Pour les frais scolaires: Différentes dépenses exercées

- Les représentants de chaque classe du RPI entreprend l'achat des fournitures scolaires pour l'année en cours et émet la facture de cet achat aux mairies concernées.

- Les charges des contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) ou autre type de contrat représentant les assistantes aux écoles
- Les charges concernant l'accompagnement dans le bus

Nota: Les frais de fonctionnement tel que eau, électricité, etc.... resteront à la charge de la commune concernée.

Article 3: Pour les frais de transports méridiens: facture du Conseil Général

Le Conseil Général émet la facture du transport méridien aux deux communes sur la base du 50 / 50

Article 4 : Méthode de calcul du partage des frais

- Chaque facture sera proratisée par le nombre d'élèves inscrit au sein du RPI
- Chaque commune participera à hauteur du nombre d'élèves habitant dans sa commune
- Concernant les élèves extérieurs aux communes de MAIRY- MAINVILLE et d'ANOUX inscrits au sein du RPI, le montant des frais pour ses élèves sera divisé en deux parts égales et réparti sur chaque commune.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de douze mois à partir de la rentrée des classes de septembre de l'année en cours et renouvelable par tacite reconduction par période de douze mois.

Article 6 : Résiliation

La présente convention pourra être résiliée avec un préavis de trois mois avant la fin de l'année en cours.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 05.07.06

Institution et vie politique
Intercommunalité

Séance du 25 septembre 2014

L'an deux mil quatorze le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 0

Nombre de suffrages
exprimés : 10

Pour : 10

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian , Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre, Mme WEBER Sylvie

Procuration(s) :**Etai(ent) absent(s) :****Etai(ent) excusé(s) :**

M. LAURIOL Bertrand

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mr DI BENEDETTO Franck

Date de convocation
17 / 09 / 2014

Date d'affichage
30 / 09 / 2014

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CCPB 2013

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré, décide d'approuver le rapport d'activité de la CCPB pour l'année 2013;

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX.
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 05.03.07

Séance du 25 septembre 2014

Institution et vie politique

Désignation des représentants

L'an deux mil quatorze le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 0

Nombre de suffrages
exprimés : 10

Pour : 10

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian , Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre, Mme WEBER Sylvie

Procurat(s) :**Etai(ent) absent(s) :****Etai(ent) excusé(s) :**

M. LAURIOL Bertrand

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mr DI BENEDETTO Franck

Date de convocation

17 / 09 / 2014

Date d'affichage

30 / 09 / 2014

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré, décide de nommer à la commission communale des impôts:

TITULAIRES :

Mr BAUSCH Jean- Pierre
Mr LEARDI Jean- Claude
Mr VENUTI Jean
Mr DEPARIS Robert
Mr HIRTZBERGER Jean- Marie (extérieur)
Mr MONEY Didier (bois)

SUPPLEANTS:

Mr BOURHOVEN Christophe
Mme CORAZZI Evelyne
Mr ZAMPOLINI Alfred
Mr DI BENEDETTO Franck
Mr BAUSCH Georges (extérieur)
Mr DEMAISON Hubert (bois)



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX.
Le Maire,
André BERG

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 05.03.07

Séance du 25 septembre 2014

Institution et vie politique

Désignation des représentants

L'an deux mil quatorze le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 0

Nombre de suffrages
exprimés : 10

Pour : 10

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian , Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre, Mme WEBER Sylvie

Procurator(s) :**Etai(ent) absent(s) :****Etai(ent) excusé(s) :**

M. LAURIOL Bertrand

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mr DI BENEDETTO Franck

Date de convocation

17 / 09 / 2014

Date d'affichage

30 / 09 / 2014

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré, décide de nommer à la commission communale des impôts:

TITULAIRES :

Mr BAUSCH Jean- Pierre

Mr LEARDI Jean- Claude

Mr VENUTI Jean

Mr DEPARIS Robert

Mr HIRTZBERGER Jean- Marie (extérieur)

Mr MONEY Didier (bois)

SUPPLEANTS:

Mr BOURHOVEN Christophe

Mme CORAZZI Evelyne

Mr ZAMPOLINI Alfred

Mr DI BENEDETTO Franck

Mr BAUSCH Georges (extérieur)

Mr DEMAISON Hubert (bois)



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX.
Le Maire,
André BERG

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 09.01.08

Séance du 25 septembre 2014

Autre domaine de compétences
par thèmeAutre domaine de compétence
des communes

L'an deux mil quatorze le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 0

Nombre de suffrages
exprimés : 10

Pour : 10

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian , Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre, Mme WEBER Sylvie

Procuration(s) :**Etai(ent) absent(s) :****Etai(ent) excusé(s) :**

M. LAURIOL Bertrand

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mr DI BENEDETTO FranckDate de convocation

17 / 09 / 2014

Date d'affichage

30 / 09 / 2014

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

SACHETS POUR LA SAINT NICOLAS

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré, décide d'offrir un sachet de bonbons pour la Saint Nicolas, d'une valeur de 6 euros à tous les enfants de l'école d'ANOUX, aux enfants scolarisés à l'extérieur mais habitant ANOUX , ainsi qu'aux petits non scolarisés.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX.

Le Maire,

André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 08.03.09

**Domaine de compétences
par thème
Voirie**

Séance du 25 septembre 2014

L'an deux mil quatorze le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 0

Nombre de suffrages
exprimés : 10

Pour : 10

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian , Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre, Mme WEBER Sylvie

Procurat(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. LAURIOL Bertrand

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mr DI BENEDETTO Franck

Date de convocation

17 / 09 / 2014

Date d'affichage

30 / 09 / 2014

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

CONVENTION AVEC GrDF

Le Maire expose que la société GrDF a pour objectif la pose de compteurs à gaz communicants dans le cadre de son projet national GAZPARD.

La société GrDF propose à la commune la signature d'une convention pour la pose d'un équipement de télérelève sur un point heut de la commune.

Deux points hauts ont été identifiés:

- l'Eglise Saint Paulin
- le Château d'eau

En ce qui concerne le château d'eau, le Maire précise qu'il appartient au Contrat de Rivière Woigot de se prononcer, la commune n'ayant pas la compétence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'émettre un avis favorable à la pose d'un équipement sur le clocher de l'église sous les réserves suivantes:

- descriptif et plan précis de ces équipements et de leur impact techniques et visuels.
- examen de l'article 3 concernant les conditions financières.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX.

Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 07.05.10
Finances locales
Subventions

Séance du 25 septembre 2014

L'an deux mil quatorze le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés : 10

Pour : 10

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian , Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre, Mme WEBER Sylvie

Procurat(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. LAURIOL Bertrand

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mr DI BENEDETTO Franck

Date de convocation

17 / 09 / 2014

Date d'affichage

30 / 09 / 2014

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

BOURSES SCOLAIRES

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une bourse scolaire d'un montant de 50 euros pour l'année 2014/2015 à tous les élèves d'ANOUX, scolarisés de la 6ème à la Terminale, ainsi qu'à ceux préparant un CAP ou un BEP.

Cette somme sera versée sur présentation d'un certificat de scolarité et d'un RIB.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX.
Le Maire,
André BERG

